



**Rapport du comité de pilotage
à la Municipalité**

Décembre 2008

TABLE DES MATIERES

1	Préambule	1
1.1	La motion de Jean-Claude Botteron.....	1
1.2	Rappel du processus engagé par la Municipalité.....	1
2	Echallens 21 – Processus de travail	2
2.1	Les acteurs principaux et leurs rôles	2
2.2	Organisation	2
2.2.1	Le forum.....	2
2.2.2	Comité de pilotage mandaté par la Municipalité.....	2
2.2.3	Groupes de travail.....	2
2.3	Mission du comité de pilotage	3
2.4	Le processus	3
2.5	Travaux réalisés.....	3
3	Propositions du programme Echallens 21	3
3.1	Les objectifs prioritaires d'Echallens 21	4
3.2	La charte du développement durable au niveau communal	4
3.3	Les actions déjà réalisées	4
3.4	Les actions proposées.....	4
4	Synthèse et planification des actions Echallens 21	4

1 Préambule

1.1 La motion de Jean-Claude Botteron

Le 8 février 2007, le Conseil communal d'Echallens acceptait à l'unanimité une motion de Monsieur Jean-Claude Botteron demandant à la Municipalité d'Echallens la mise en route d'un « Agenda 21 » local dans un délai de trois mois.

Un « Agenda 21 » est un programme d'actions visant à instaurer un développement durable. Ce programme concerne tous les domaines, mais plus particulièrement l'environnement, et part de la constatation que les problèmes sociaux, économiques et écologiques sont indissociables et doivent être abordés ensemble.

Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la possibilité, pour les générations à venir, de pouvoir répondre à leurs propres besoins.

Dans la pratique, il s'agit d'un plan élaboré par l'autorité locale et les habitants, définissant les objectifs retenus pour atteindre un développement durable et décrivant le calendrier et les actions permettant de réaliser ces objectifs. Chaque collectivité définit son parcours en fonction des problèmes identifiés et des buts souhaités.

1.2 Rappel du processus engagé par la Municipalité

Suite à l'acceptation de la motion Botteron, la Municipalité a engagé le processus suivant :

- Elle a sollicité Messieurs les conseillers communaux Anselme Bender, Jean-Claude Botteron et Pierre Desponds pour devenir membres d'un premier cercle de réflexion.
- En date du 26 avril 2007, une première séance de travail fut organisée avec MM. Jean-Marc Decrauzat et Jean-Paul Nicoulin, délégués municipaux. A cette occasion, décision fut prise, conformément au vœu exprimé par la Municipalité, de confier la présidence d'une future commission ad hoc à un représentant non-membre de l'Exécutif.
- Entre avril et septembre 2007, les participants du premier cercle de réflexion fournirent un travail de documentation sur Agenda 21 qui aboutit à une communication de la Municipalité lors de la séance du Conseil communal du 27 septembre 2007.

Dans cette note, l'Exécutif donnait mandat à la commission composée de Messieurs les conseillers communaux Anselme Bender, Jean-Claude Botteron et Pierre Desponds d'élaborer un « Agenda 21 » local dans un délai d'environ une année. La Municipalité y serait représentée par MM. Jean-Marc Decrauzat et Jean-Paul Nicoulin, municipaux.

L'Exécutif énonçait encore « adhérer pleinement à la déclaration de 1992 du Sommet de la Terre de Rio et exprimait sa volonté de favoriser toute initiative visant un développement durable et de mettre à disposition, dans la mesure de ses possibilités, des moyens (personnels et financiers) pour soutenir la stratégie de développement durable et l'« Agenda 21 » local dans sa définition et sa réalisation. »

- Fin octobre 2007, un appel aux citoyens intéressés à participer à une démarche « Agenda 21 » fut publié dans l'Echo du Gros-de-Vaud afin d'élargir la commission à des représentants des trois piliers du développement durable que sont les domaines sociaux, économiques et environnementaux.
- Le 9 janvier 2008, une trentaine de personnes intéressées rencontrèrent les membres de la commission « Agenda 21 » et les deux représentants de la Municipalité pour une première prise de contact. A cette occasion, un comité de pilotage « Agenda 21 » fut constitué. Cinq citoyens vinrent s'ajouter à ceux de la commission « Agenda 21 » et aux délégués de l'Exécutif. Il fut également demandé à l'assistance de produire des propositions d'actions.

2 Echallens 21 – Processus de travail

2.1 Les acteurs principaux et leurs rôles

Pour être couronnée de succès, la démarche Agenda 21 doit pouvoir s'appuyer sur les acteurs suivants.

- Le Conseil communal
Il a été à l'origine de la démarche en acceptant la motion de Jean-Claude Botteron. C'est à lui que rapporte la Municipalité, et c'est lui qui décide, sur la base de préavis municipaux, des actions requérant son approbation.
- La Municipalité
Agissant selon la décision du Conseil, elle met en œuvre l'Agenda 21. Elle a désigné une Commission, le comité de pilotage qui élabore des projets et actions et les lui propose. Elle statuera ensuite sur ces propositions et décidera de leur application si cela est de sa compétence ou dans le cas contraire de leur renvoi au Conseil communal par voie de préavis.
- Le Comité de pilotage Agenda 21
Désignée par la Municipalité, il a force de proposition uniquement. Les ressources nécessaires à son fonctionnement lui sont accordées par la Municipalité.
Il recueille des idées, les développe et les étudie, et élabore des propositions concrètes à l'intention de la Municipalité.
- La société civile
Les habitants d'Echallens et environs sont invités à participer à la démarche Agenda 21. Ils peuvent soumettre des idées et proposer des actions, participer à des forums organisés par la Commission, voire être membre à part entière de cette Commission.

2.2 Organisation

2.2.1 Le forum

Le comité de pilotage organise des séances publiques (forum) pour communiquer ses travaux et recueillir les vœux et recommandations de la population challoise.

Le forum se compose de toute personne intéressée par le développement durable de notre commune.

2.2.2 Comité de pilotage mandaté par la Municipalité

Lors du premier forum du 9 janvier 2008 organisé par le comité ad hoc nommé par la Municipalité, un comité de pilotage s'est formé.

Aujourd'hui il est composé de 9 membres:

- Werner Schwarz, président, Luc Anex, secrétaire,
- Jean-Claude Botteron, Pierre Desponds, August Hangartner, Christian Junker et Bernard Lagnaz,
- Jean-Marc Decrauzat et Jean-Paul Nicoulin représentants de la Municipalité.

2.2.3 Groupes de travail

Lors du deuxième forum du 28 mai 2008, 3 groupes de travail dont les membres sont issus du forum se sont formés:

- Commune exemplaire, responsable Christian Junker.
- Mobilité douce, responsable Jean-Claude Botteron.
- Sensibilisation, responsable Luc Anex.

2.3 Mission du comité de pilotage

Dans sa lettre d'information au Conseil Communal du 27.09.2007 la Municipalité a défini la mission du comité de pilotage:

- Préciser les objectifs prioritaires du programme de développement durable à Echallens;
- Inventorier les actions déjà réalisées ou en cours de réalisation;
- Proposer un catalogue d'actions, un calendrier des tâches et des responsabilités à être réalisées de façon échelonnée dans le temps;
- Proposer un concept d'informations envers la population challoise;
- Estimer les moyens (humains et financiers) pour sa mise en œuvre;
- Proposer les critères d'évaluation des résultats.

2.4 Le processus

Le processus se déroule selon une boucle de manière continue dans la séquence ci-dessous :

- Le forum soumet des propositions d'actions de développement durable.
- Le comité de pilotage crée une synthèse de ces propositions.
- Les groupes de travail élaborent des fiches d'actions à partir de cette synthèse.
- Elles sont validées par le comité de pilotage.
- Elles sont soumises à la Municipalité qui décide de la suite à donner.
- Le comité de pilotage évalue les actions et propose des améliorations éventuelles.

2.5 Travaux réalisés

Depuis sa formation le comité de pilotage s'est réuni à 10 reprises. Lors de la séance publique du 9 janvier 2008, il a demandé à toutes les personnes présentes d'adresser leurs propositions de développement durable.

Le comité de pilotage a élaboré une synthèse de plus de 200 propositions reçues. Il a soumis le résultat en forme de questionnaire à tous les auteurs des propositions et aux membres du Conseil Communal afin de fixer une priorité aux propositions retenues. Le résultat est le document de base de travail du comité de pilotage.

Il a organisé une séance publique le 28 mai 2008 pour présenter ses travaux. Lors de cette séance, il a constitué 3 groupes de travail mentionnés plus haut.

Il s'est présenté pour la première fois au public lors de la fête de la courge sous le thème de la sensibilisation sur l'alimentation et l'utilisation de produits locaux de saison.

Il a validé plusieurs fiches d'actions élaborées par les groupes de travail.

En plus :

- Il a nommé la démarche du développement durable de la commune « Echallens 21 ».
- Il a créé un site internet <http://www.echallens21.ch/>.
- Il s'est approprié un logo.
- Il s'est équipé d'un drapeau/banderole pour les manifestations.
- Werner Schwarz a succédé à Anselme Bender, démissionnaire, à la présidence du comité.
- Conformément au mandat reçu par la Municipalité, il a rédigé le présent rapport.

3 Propositions du programme Echallens 21

3.1 Les objectifs prioritaires d'Echallens 21

Les objectifs prioritaires d'Echallens 21 ont été fixés selon le processus mentionné ci-dessus :

- **mobilité douce** : favoriser les déplacements à l'intérieur de notre cité avec des moyens compatibles avec le développement durable (à pied, à vélo par exemple),
- **commune exemplaire** : la structure communale politique et administrative est encouragée à inscrire son activité quotidienne dans le cadre des économies d'énergie, de l'utilisation rationnelle des ressources (eau, papier, éclairage ...),
- **communication et sensibilisation** : chaque citoyen devrait mieux connaître les enjeux du développement durable de manière à le mettre en pratique dans sa vie quotidienne.

3.2 La charte du développement durable au niveau communal

Ce document fondamental sera un élément de référence, un guide de conduite, une source d'inspiration et de réflexion pour les futures actions locales.

A ce jour, aucune charte n'a été formellement adoptée. Une proposition demandant l'adoption et la signature par la commune - Municipalité et Conseil communal - de la Charte et des Engagements d'Aalborg a été déposée (voir fiche CE 2).

A l'occasion de la première Conférence européenne des villes durables, organisée à Aalborg au Danemark en mai 1994, une Charte des villes européennes pour la durabilité (dite Charte d'Aalborg) a été rédigée. Il s'agit de la plus importante initiative pour le développement durable en Europe.

Les Engagements d'Aalborg traduisent en actions au niveau local les principes de la Charte.

Sans entrer dans les détails, il est à relever qu'un tel engagement laisse une large latitude aux communes signataires de fixer les priorités en fonction des situations locales.

3.3 Les actions déjà réalisées

Les actions réalisées sont répertoriées dans le document « Echallens21 - mesures prises » annexé à ce rapport.

3.4 Les actions proposées

Les différents groupes de travail ont déjà rédigé une vingtaine de propositions d'actions. Elles sont annexées à ce rapport.

4 Synthèse et planification des actions Echallens 21

Sera complété dès l'instant que la Municipalité aura pris les décisions relatives aux actions proposées.



Mesures prises

Décembre 2008

Objets	Mesures	Qui	Quand	Commentaires
Bâtiments Introduction divers bâtiments (voir rapport STI en annexe)	Gaz	Municipalité		<p>Le gaz naturel est une énergie primaire pratiquement utilisable en l'état. L'extraction, la purification, la purification et le transport nécessitent très peu d'énergie. Son rendement est donc de plus de 90 %. Mis à part l'électricité hydraulique, aucun autre agent énergétique n'atteint de telles valeurs.</p> <p>Les principaux avantages écologiques en bref</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ aucun processus de transformation impliquant des émissions polluantes ▪ transport souterrain, sans trafic lourd: ni bruit ni gaz d'échappement ▪ non toxique pour les hommes, les animaux, les sols et les eaux ▪ pratiquement exempt de soufre ▪ exempt d'azote organiquement lié ▪ combustion peu polluante ▪ des émissions de CO2 relativement faibles ▪ pas de poussière ▪ pas de suie ▪ pas de métaux lourds ▪ pas de déchets <p>Les principaux avantages économiques en bref</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ des économies d'énergie grâce aux technologies de condensation et de modulation et à la récupération de chaleur ▪ facile à combiner avec des énergies renouvelables ▪ des appareils économiques et peu encombrants pour le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire ▪ peu de frais de maintenance et d'entretien grâce à une combustion propre ▪ pas de frais de stockage, pas de citerne ▪ une facture totale moins élevée qu'avec les systèmes de chauffage à mazout et les pompes à chaleur
Château	Isolation du plancher des combles	Voirie	1997	Suppression ponts de froid par des panneaux en sagex recouverts d'un plancher
	Isolation du plancher de l'administration (mousse expansée)	Municipalité	1986	Suppression ponts de froid en comblant le vide sanitaire
	Changement vitrages les plus exposés	Municipalité	1998	PVC, double vitrage

Objets	Mesures	Qui	Quand	Commentaires
Conciergerie Produits de nettoyage Economie d'énergie	Utilisation de produits biodégradables Pose de réducteurs de pression d'eau Ampoules faible consommation Taxe au sac Incitation au tri	Concierges Concierges Concierges Municipalité	Depuis plusieurs années Depuis plusieurs années Partout où cette mesure est compatible 2007	Les concierges ont suivi un cours sur la gestion des produits et les mesures à prendre en matière d'économie d'énergie en 2006 Les entreprises fournisseurs sont certifiées ISO 14001 Diminution constatée, par rapport à 2006, dans les catégories de déchets suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Ordures ménagères * : moins 540 tonnes incinérées • Papier : plus 68 tonnes recyclées • Verre : plus 20 tonnes recyclées • Plastique : plus 50 tonnes recyclées • Capsules café : plus 2 tonnes recyclées <p>* Cette diminution tient compte des ordures incinérables des restaurants, commerces, bureaux, etc., qui représentent environ 100 tonnes, que nous ne ramassons plus depuis début 2007.</p> <p>Sachant que recycler permet de protéger notre environnement, le tri sélectif joue un rôle économique et écologique dont voici quelques exemples:</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 tonne de papier/carton recyclée économise environ 2 tonnes de bois ; • 1 tonne de papier récupérée permet de fabriquer 900 kg. de pâte à papier ; • 1 tonne de plastiques recyclée permet d'économiser entre 1,2 et 1,5 tonnes de pétrole
Véhicules	Nouveaux véhicules Filtres à particules Electrique	Municipalité Voirie Voirie	2006 2008	Moins de rejets CO2 Pas de rejets CO2
Eclairage public				
Signalisation routière				
Feux clignotants Rte de Moudon	Semi-solaires	Police	2008/2009	2 feux - obligation de raccorder à l'éclairage public pour raison sécurité d'où la mixité
Feux rouges	Diodes	Police	2003	Remplacement des ampoules traditionnelles par des diodes, économie énergie 50%
Parcmètres				
Horodateurs	Solaires	Police	2002	5 appareils
Step	Agrandissement	Municipalité	2007-2008	Transformations – agrandissement Ouvrages de prétraitement maintenus sans modification Traitement biologique Mise en place biologie à cultures fixées et biologie à boues activées avec nitrification Traitement des boues Maintien de l'épauississement et de la digestion anaérobie Suppression des silos de stockage des boues et construction, en lieu et place, d'une installation de déshydratation des boues Production d'électricité au moyen du gaz produit par la STEP, transformation par un moteur thermique



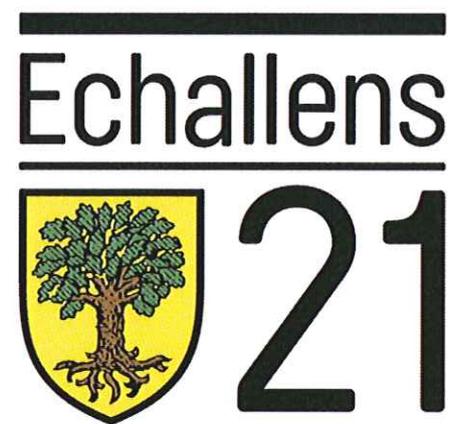
SERVICE TECHNIQUE INTERCOMMUNAL DU GROS-DE-VAUD 1040 Echallens

COMMUNE D'ECHALLENS - INVENTAIRE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

N°	BÂTIMENT	DESIGNATION	TYPE DE CHAUFFAGE	Année Constr.	AMELIORATION enveloppe ou mesures énergétiques réalisées	Date travaux
1	Abattoirs & Poids public		Mazout	~1950	Divers tranfo. et agrandissements	1981 / 2000
2	Centre Sportif des Trois Sapins	Buvette FC Echallens	Mazout chauffage + E. chaude	1982		
3	Centre Sportif Tennis Club	Halle & Buvette	Gaz pour halle de tennis Mazout pour buvette et E. chaude	1982	Remplacement partiel Installation de chauffage Halle / existant buvette et vest.	2008
4	Château	Chapelle "église libre"	Gaz, production indépendante	~ 1940		
	Château	Pavillon Ouest (vers église)	Gaz, production indépendante	1966		
	Château	Pavillon Est (4 classes)	Gaz, depuis pavillon "Ouest"	1966		
	Château	Pavillon Sud (Ludothèque)	Electrique	1990		
	Château	"Aile Est" (administr+classes)	Gaz, production indépendante			
	Château	"Annexe"	Gaz, production indép. + 2000 lt E. ch			
	Château	"Aile Ouest" (Grande Salle)	Gaz, production groupée avec annexe			
5	Ciblerie	300 mètres	Locaux non chauffés			
6	Cimetière		Electrique d'appoint / tempéré hors gel			
7	Cinéma d'Echallens		Mazout		Remplacement vitrage façade "Sud"	2005

N°	BÂTIMENT	DESIGNATION	TYPE DE CHAUFFAGE	Année Constr.	AMELIORATION enveloppe ou mesures énergétiques réalisées	Date travaux
8	Court-Champ Court-Champ Court-Champ Court-Champ Court-Champ Court-Champ	Collège Scol. Prim. Etape I Logement du concierge Salle de gymnastique Collège Scol. Prim. Etape II Collège Scol. Prim. Etape III Salle de gymnastique Etape IV	Gaz, chauffeie centralisée Gaz, conduites à distance Gaz, conduites à distance Gaz, conduites à distance Gaz, production indépendante Gaz, production indépendante	1993 1993 1993 2004 2005 2008	Selon standard lors de la réalisation Selon standard lors de la réalisation Selon standard lors de la réalisation & augment. isolation prévue façades/toiture	
9	7042 Déchetterie	"La Clopette"	Gaz, pour locaux de travail	2004	Selon standard lors de la réalisation	
10	Garage / Police	Côte à Tenot	Locaux non chauffés			
11	7025 Gendarmerie Gendarmerie	Immeuble Locatif Garage extérieur	Mazout Locaux non chauffés	1973	Remplacement des fenêtres Isolation de la toiture planifié pour	2003 / 2007 2009 / 2010
12	7012 Hotel de Ville	Restaurant de l'Hotel de Ville	Mazout		Remplacement des fenêtres planifié pour <i>Diverses transfo. successives</i>	2009 / 2010 1991 / 2000
13	7045 Caza	Maison des Jeunes	Gaz		Isolation de la toiture Remplacement des fenêtres	2004 2007
14	7029 Hôtel de Ville 3	Police - CH - STI - ORPC	Mazout		<i>Diverses transfo. successives</i> Remplacement des fenêtres effectué part. Solde prévu	1983 / 1988 2006 / 2008 2009
15	7018 Poste de commandement	de la PCI	Locaux non chauffés / Gaz E ch.			
16	7040 1/2Hôpital de secours	PCI - Hôpital protégé	Mazout / centralisé du "Grabe" EMS			
17	7024 Refuge	Des Eclairseuses	Locaux non chauffés	1970		
18	7011 Refuge	"Monfort"	Cheminée et fourneau à bois	1977		

N°	BÂTIMENT	DESIGNATION	TYPE DE CHAUFFAGE	Année Constr.	AMELIORATION enveloppe ou mesures énergétiques réalisées	Date travaux
19	Rovina & Platanes Rovina & Platanes	Immeuble Adm. Cantononale Garage	Mazout Electrique d'appoint pour tempérer	1956	Agrandissement + Isolation périphérique Remplacement des fenêtres "Est"	1982 2000 / 2008
20	Serv. Défense Incendie	Ancienne caserne SDIS	Gaz	~ 1950	Divers agrandissements successifs	1972 / 84 / 2000
21	Serv. Défense Incendie	Caserne SDIS	Gaz	2007	Selon standard lors de la réalisation	
22	Step		Propre production + appoint électr.			
23	Saint - Jean	Cure catholique - 2 salles de classe	Mazout			
24	Terreaux 1	Immeuble Locatif	Mazout	1991		
25	Terreaux 7	Ancienne bibliothèque	Mazout	~ 1950	Mise en place chauffage à gaz	01.12.2008
26	Trois-Sapins Trois-Sapins Trois-Sapins Trois-Sapins Trois-Sapins Trois-Sapins	Collège Sec. Etape I Collège Sec. Etape II Piscine & Logement Salle de gymnastique Collège Sec. Etape III (aqua.) Collège Sec. Etape IV (pénit.)	Gaz/ mazout mixte + appoint gaz Gaz/ mazout mixte à distance Gaz/ mazout mixte à distance Gaz/ mazout mixte à distance Gaz/ mazout mixte à distance Gaz/ mazout mixte à distance	1975 1980 1980 1980 2001 2002	Etude énergétique en cours Weinmann énergies (bureau d'ingénieurs spécialisé) Selon standard lors de la réalisation Pavillon provisoire en location-vente	
27	Voirie		Electrique	~ 1950	Divers tranfo. Et agrandissements Introduction du gaz en attente	1982 / 87 / 2000
28	WC Public	Gare / Poste	Electrique d'appoint / tempéré hors gel	1994	Réfection complète des locaux	2008



Fiches d'actions

Mobilité douce

Titre	Allocation d'un crédit cadre pour l'aménagement des chemins pour piétons et des pistes cyclables
Action No	M1
Objectif(s)	Disposer d'une enveloppe budgétaire globale et annuelle pour la réalisation des différents travaux.
Constat	Un montant inscrit au budget de la commune permet de raccourcir les démarches inhérentes à toutes les demandes de crédits.
Action(s) proposée(s)	- Porter la somme au budget. - Reporter le montant chaque année jusqu'à disparition du besoin.
Calendrier	Dès budget 2010.
Finance / Budget	Fr. 100'000.-
Acteurs / Partenaires	Municipalité et Conseil Communal
Responsable(s)	Municipalité et Conseil communal
Indicateur(s) de suivi	Présence dans le budget
Périodicité du suivi	Annuelle
Responsable(s) du suivi	Municipalité et Conseil communal
Avantage(s)	Efficacité dans la réalisation des aménagements.
Inconvénient(s)	
Exemple(s) concret(s)	
Remarques / Liens	

	Fiche d'action	Mobilité douce
---	----------------	----------------

Titre	Plan directeur communal des chemins pour piétons
Action No	M 2
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre à jour le plan directeur des chemins pour piétons et le publier - Rendre publics tous les chemins dignes d'intérêt. - Se mettre en accord avec les exigences de la législation fédérale et les mesures d'application proposées par le canton.
Constat	<p>Le choix du moyen de transport est décisif pour garantir le développement durable. Cette mesure peut permettre, pour la commune d'Echallens, de contribuer efficacement à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une promotion de la mobilité douce; - une facilitation de la mobilité pour les poussettes, les personnes âgées et/ou handicapées ; - une meilleure sécurisation des lignes de « pédibus » en donnant des possibilités d'extension à son réseau, afin de réduire encore l'usage des véhicules automobiles pour les transports scolaires.
Action(s) proposée(s)	<p>Répondre aux besoins actuels et futurs de la population d'Echallens en garantissant en particulier l'existence de parcours facilitant les déplacements à pieds en donnant entre autre un accès:</p> <ul style="list-style-type: none"> - aux équipements publics (écoles, administration, etc.) - aux zones de commerces - aux arrêts de transports publics - aux espaces verts publics et aux lieux de détente en général.
Calendrier	Début de l'action 1er semestre 2009. Fin des travaux décembre 2009.
Finance / Budget	A déterminer
Acteurs / Partenaires	Municipalité, Echallens 21
Responsable(s)	Municipalité
Indicateur(s) de suivi	Publication dans la presse et mise en application. Distance moyenne des déplacements quotidiens à pied ou à vélo.
Périodicité du suivi	
Responsable(s) du suivi	Municipalité
Avantage(s)	Vision globale des chemins communaux pour piétons.
Inconvénient(s)	
Exemple(s) concret(s)	Communes de Bernex, Genève, Lausanne
Remarques / Liens	

	Fiche d'action	Mobilité douce
---	-----------------------	-----------------------

Titre	Publier et baliser les cheminements piétonniers et cyclables
Action No	M3
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser la population à la mobilité douce. - Inciter la population d'Echallens d'utiliser les cheminements piétonniers et cyclables existants. - Inciter les élèves à les utiliser pour se rendre à l'école.
Constat	Circulation routière locale excessive, particulièrement aux abords des écoles.
Action(s) proposée(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Définir les meilleurs cheminements piétonniers et cyclables. - Vérifier leur statut (servitudes, aménagements, sécurité...) - Dessiner un plan du réseau piétonnier et cyclable. - Envoyer le plan à toute la population d'Echallens (tous ménages...) - Poser le plan à différents endroits de la commune (gare, écoles...) - Publier le plan sur les sites www.echallens.ch et www.echallens21.ch (Agenda 21 local). - Créer et poser des signalisations ludiques, différentes entre piétons et pistes cyclables.
Calendrier	Début de l'action 1er trimestre 2009
Finance / Budget	A déterminer (création et distribution du plan; création et pose de la signalisation).
Acteurs / Partenaires	STI, service de la voirie, graphiste, ...
Avantage(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Diminution de la circulation routière locale. - Amélioration de la santé. - Diminution de la pollution. - Sensibilisation à l'utilisation de ces chemins pour d'autres activités (commissions, loisirs, sport...) - Incitation à l'amélioration progressive de l'ensemble du réseau piétonnier et cyclable.
Inconvénient(s)	
Exemple concret	Lausanne : Sentier du renard (La Sallaz -> Ouchy)
Remarques / Liens	http://www.lausanne.ch/view.asp?DomID=63029 http://www.yverdon-les-bains.ch/fileadmin/yverdon/Documents/police/C2R/A11-2000.pdf

	Fiche d'action	Mobilité douce
---	----------------	----------------

Titre	Sensibilisation à la mobilité douce
Action No	M 4
Objectif(s)	Sensibiliser la population à la pratique de la mobilité douce par voie d'affichage.
Constat	Circulation automobile locale excessive, nuisible à la qualité de vie.
Action(s) proposée(s)	Mise en place de panneaux d'affichage de divers formats à différents endroits clés du bourg (entrées, gare, passages à niveaux, déchetterie, feux de circulation, écoles, parkings, etc...) Pose d'affiches, d'affichettes incitant à la mobilité douce, à la conduite écologique. Campagne associée à 2 ou 3 actions locales concrètes par année (essais de vélos électriques, journée à pied à l'école ou à vélo au travail par exemple).
Calendrier	Début de l'action 1er semestre 2009. Action permanente.
Finance / Budget	CHF 27'000.- pour la campagne proposée par l'agence Etienne & Etienne. D'autres alternatives sont possibles.
Acteurs / Partenaires	Agence de communication, SGA, STI, service de la voirie
Responsable(s)	Municipal de la circulation
Indicateur(s) de suivi	Renouvellement des affiches
Périodicité du suivi	Annuel
Responsable(s) du suivi	Municipal de la circulation ou commission permanente de la mobilité
Avantage(s)	Motivation par l'affichage d'actions concrètes sur les lieux des « crimes ».
Inconvénient(s)	
Exemple(s) concret(s)	Canton de Genève
Remarques / Liens	http://www.ge.ch/themes/themes_mobilite.asp - 03

	Fiche d'action	Mobilité douce
---	----------------	----------------

Titre	Amélioration des zones 30 km/h
Action No	M 5
Objectif(s)	Rendre ces zones réellement efficaces.
Constat	Non-respect fréquent de la limitation de vitesse.
Action(s) proposée(s)	Contrôles de vitesse périodique. Mise en place d'obstacles physiques esthétiques complémentaires. Rétrécissement maximal des chaussées par tronçons. Marquage « Zone 30 » au sol plus fréquent (tous les 200 m par exemple)
Calendrier	Début de l'action 1er semestre 2009. Fin des travaux juin 2010.
Finance / Budget	A déterminer (obstacles, marquages, rétrécissements)
Acteurs / Partenaires	Société de marquage, entreprise de génie civil, STI, service de la voirie.
Responsable(s)	Municipal des routes
Indicateur(s) de suivi	Réalisation des différentes mesures.
Périodicité du suivi	A définir ultérieurement
Responsable(s) du suivi	Municipal des routes
Avantage(s)	
Inconvénient(s)	
Exemple(s) concret(s)	
Remarques / Liens	



Fiche d'action

Mobilité douce

Titre	Centre du bourg en zone 20 km/h
Action No	M 6
Objectif(s)	Donner la priorité aux piétons au centre de la localité, en faire une zone de rencontre, rendre l'accès aux commerces plus convivial.
Constat	Voiture omniprésente, excès de places de stationnement, manque de lieux de rencontre.
Action(s) proposée(s)	Mise en place des équipements nécessaires et création de lieux de rencontre.
Calendrier	Début de l'action 2010
Finance / Budget	A déterminer
Acteurs / Partenaires	Société de marquage, entreprise de génie civil, STI, service de la voirie.
Responsable(s)	Municipal des routes
Indicateur(s) de suivi	Réalisation des différentes mesures.
Périodicité du suivi	
Responsable(s) du suivi	
Avantage(s)	Accès aux commerces plus convivial. Meilleure qualité de vie pour les habitants.
Inconvénient(s)	
Exemple(s) concret(s)	Commune de Burgdorf
Remarques / Liens	



Fiches d'actions

Commune exemplaire

	Fiche d'action	Commune exemplaire
---	-----------------------	---------------------------

Titre	Gestion quotidienne de la piscine des 3 Sapins
Action No	CE 1
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> - Montrer les efforts entrepris à ce jour pour intégrer le développement durable dans la gestion quotidienne de la piscine du Collège des 3 Sapins - Gérer un bâtiment des années 70 de manière optimale sur le plan énergétique
Constat	<p>La piscine joue un rôle éducatif, sportif et social important pour tous les enfants scolarisés à Echallens et tous ceux, nombreux, suivant les cours de natation. En sus, l'exploitant prend en compte les aspects environnementaux résultant de l'exploitation (énergie, qualité de l'eau, produits chimiques et d'entretien)</p>
Actions proposées	<ul style="list-style-type: none"> - Décrire pour les thématiques économiques, sociales et environnementales les actions prises à ce jour et les mesures d'amélioration possibles. - gestion de l'énergie - Faire un bilan énergétique du bâtiment de la piscine - accueil des enfants et des parents - Contrôle et entretien des installations - Gestion des produits chimiques et d'entretien (qualité « verte » des produits, stockage, quantité utilisée ...) - Suivi de la qualité de l'eau - ... - Réaliser un ou 2 panneaux d'information pour les usagers de la piscine, rendre ces informations publiques via le site www.echallens21.ch
Calendrier	1 ^{er} semestre 2009
Finance / Budget	Panneaux
Acteurs / Partenaires	Comité Agenda 21, M. Benmenni, direction collège des 3 Sapins
Avantages	<ul style="list-style-type: none"> - Reconnaître l'engagement de M. Benmenni pour la gestion durable de la piscine - Montrer l'action communale en faveur du développement durable par la gestion de la piscine
Inconvénients	Aucun.
Exemple concret	
Remarques / Liens	

	Fiche d'action	Commune exemplaire
---	----------------	--------------------

Titre	Charte pour un développement durable
Action No	CE 2
Objectif(s)	Adoption et signature par les autorités communales de la Charte et des Engagements d'Aalborg.
Constat	Formaliser la volonté politique de la commune d'agir pour un développement durable.
Action(s) proposé(s)	<p>Prise de connaissance par les instances communales des documents mentionnés suivie de la réalisation des objectifs de la fiche.</p> <p>A l'occasion de la première Conférence européenne des villes durables, organisée à Aalborg au Danemark en mai 1994, une Charte des villes européennes pour la durabilité (dite <i>Charte d'Aalborg</i>) a été rédigée. Il s'agit de la plus importante initiative pour le développement durable en Europe.</p> <p>Les <i>Engagements d'Aalborg</i> traduisent en actions au niveau local les principes de la Charte.</p>
Calendrier	<p>Début de l'action 1er trimestre 2009.</p> <p>Fin de l'action décembre 2009.</p>
Finance / Budget	A priori CHF 0.- (à confirmer)
Acteurs / Partenaires	Municipalité, Conseil communal
Responsable(s)	Syndic, président du Conseil communal
Indicateur(s) de suivi	Mise en application de la proposition
Périodicité du suivi	
Responsable(s) du suivi	
Avantage(s)	Mise en œuvre d'un programme d'actions « Agenda 21 » local
Inconvénient(s)	
Exemple(s) concret(s)	Commune de Lausanne
Remarques / Liens	http://www.vd.ch/fr/themes/environnement/developpement-durable/communes/charte-daalborg/



Fiche d'action

Commune exemplaire

Titre	Label de Cité de l'énergie
Action No	CE 3
Objectif(s)	Obtention par la commune du label de Cité de l'énergie. Concrétiser la volonté politique de la commune d'agir pour un développement durable en la matière.
Constat	Trop d'énergies gaspillées.
Action(s) proposée(s)	Lors d'une visite gratuite de SuisseEnergie et sans engagement, information et discussion sur le déroulement du processus, les délais et les coûts. Cette séance livre une première vision d'ensemble. La commune décide de se lancer dans le processus du label Cité de l'énergie et devient membre de l'Association Cité de l'énergie.
Calendrier	Début de l'action 1er semestre 2009.
Finance / Budget	A déterminer
Acteurs / Partenaires	Municipalité, groupe de travail spécifique, SuisseEnergie.
Responsable(s)	Municipal de l'énergie
Indicateur(s) de suivi	Octroi du label par la commission du label (avec audit préalable).
Périodicité du suivi	Contrôle annuel du succès par le conseiller Cité de l'énergie: confirmation des anciens objectifs, établissement des nouveaux objectifs et des nouvelles actions (prestation comprise dans la cotisation de membre de l'association).
Responsable(s) du suivi	Municipal de l'énergie
Avantage(s)	
Inconvénient(s)	
Exemple(s) concret(s)	Commune de Lausanne
Remarques / Liens	

	Fiche d'action	Commune exemplaire
---	----------------	--------------------

Titre	Développement durable dans les préavis
Action No	CE 4
Objectif	- S'assurer que l'aspect développement durable sera pris en compte dans les préavis municipaux.
Constat	Les réflexions sur le DD ne sont pas systématisées dans l'élaboration d'un préavis quelconque.
Action prévue	- Etablir un canevas de base pour tous les préavis. En ce qui concerne le chapitre « développement durable », voir exemple ci-joint.
Calendrier	De suite.
Finance / Budget	Néant.
Acteurs / Partenaires	Le Municipal auteur d'un préavis (participation éventuelle du chef de service concerné). Les membres des commissions du Conseil Communal. Le Conseil Communal.
Avantages	- Aide à la Municipalité pour une prise de position et rédaction des préavis. - Aide aux commissions du Conseil Communal pour l'analyse des sujets soumis ainsi que pour la rédaction des rapports de commission. - Aide au Conseil Communal pour une prise de décision en toute connaissance de cause. - De manière générale, avoir l'assurance que des réflexions ont été menées sur les aspects sociaux, économiques et environnementaux.
Inconvénients	Aucun.
Exemple concret	Des préavis rédigés par des Municipalités ayant déjà mis sur pied un agenda 21 (Lausanne en particulier).
Remarques / Liens	Certains conseillers communaux ont déjà émis le désir de voir intégrer un chapitre « développement durable » dans tous les préavis municipaux.

	Fiche d'action	Commune exemplaire
---	----------------	--------------------

Titre	Modernisation de l'éclairage public de la commune
Action No	CE 5
Objectif	Réduire la consommation d'électricité sans péjorer la qualité de l'éclairage.
Constat	Utiliser les moyens techniques du 21ème siècle pour réduire la consommation d'énergie électrique et faire d'importantes économies financières ainsi qu'améliorer la qualité d'éclairage des routes de la commune. Améliorer par ce fait le confort d'éclairage de la population.
Action proposée	Confier le mandat d'analyse à un expert indépendant et neutre dans la gestion d'éclairage ayant une grande expérience et une sensibilité particulière pour les technologies de pointes de façon à réaliser des améliorations à terme .
Calendrier	2009
Finance / Budget	Modeste par rapport à l'ampleur des économies potentielles. Pour le développement un concept d'éclairage pour toute la ville 5000.- .
Acteurs / Partenaires	Service technique - Municipalité
Avantages	Améliorer le confort de l'éclairage et favoriser les économies d'énergie .
Inconvénients	Coût relatif au frais d'études
Exemple concret	Eclairage de Bibliomédia suisse à Lausanne, Palais de Rumine, Musée de l'Elysee, Plateforme E-learning EPFL en construction, éclairage public ville de Rolle (en cours).
Remarques / Liens	www.bega.de , www.neuco.ch , www.carremambo.ch , http://www.actu-environnement.com/ , www.wwf.ch

Titre	Utilisation des produits de nettoyage des bâtiments communaux
Action No	CE 6
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> - Utiliser des produits de nettoyage répondant aux critères des écolabels européens - Veiller à une consommation raisonnable des produits - Communiquer les critères environnementaux retenus par l'administration dans le choix des fournisseurs
Constat	<ul style="list-style-type: none"> - La priorité doit être accordée à l'emploi de matériaux respectueux de l'environnement et recyclables - Les concierges font appel, déjà aujourd'hui, à des fournisseurs répondant aux critères "développement durable" - La charge globale de l'entretien de nettoyage des bâtiments du patrimoine administratif est-elle dans les normes ?
Actions proposées	<ul style="list-style-type: none"> - Procéder à un inventaire des principaux fournisseurs sollicités à ce jour par l'administration communale - Etablir les critères "développement durable" des principaux produits nécessaires à l'entretien des bâtiments communaux - Privilégier les produits et les fournisseurs certifiés "ECOxxxx ??" - Etablir des indicateurs sur la consommation des produits - Communiquer à la population, via le nouveau site de la commune et sur www.echallens21.ch, l'état des lieux à ce jour au niveau de la gestion communale et des actions futures qui seront retenues
Calendrier	1 ^{er} semestre 2009
Finance / Budget	<ul style="list-style-type: none"> - Les actions envisagées ne sont pas onéreuses - Les produits "écologiques" sont-ils plus chers ?
Acteurs / Partenaires	Concierges Administration communale
Avantages	<ul style="list-style-type: none"> • Créer les conditions-cadres visant à inscrire ce domaine d'activité dans une perspective de développement durable • Economiques ? • Montrer l'action communale en faveur du développement durable • Environnemental
Inconvénients	<ul style="list-style-type: none"> • Eventuellement le prix des produits, sinon aucun
Exemple concret	
Remarques / Liens	

	Fiche d'action	Commune exemplaire
---	----------------	--------------------

Titre	Consommation d'eau par les services communaux
Action No	CE 7
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> - Réduire la consommation d'eau dans les services communaux - Communiquer les "recettes" s'inscrivant dans une démarche de développement durable
Constats	<ul style="list-style-type: none"> - L'eau est une denrée alimentaire vitale dont la qualité et l'abondance sont des nécessités quotidiennes. Elle doit être protégée contre le gaspillage et la pollution. - Des appareils installés sur des robinets permettent de réduire le débit d'eau - Des réducteurs de débit sont déjà installés dans quelques bâtiments communaux et ces aménagements se poursuivent
Actions proposées	<ul style="list-style-type: none"> - Procéder à un bilan des principaux équipements de distribution d'eau installés dans les bâtiments communaux et de leur consommation - Etablir les critères "Développement durable" relatifs aux équipements - Mesurer les consommations et établir une liste de mesures visant à en réduire de x% (à définir ultérieurement) l'importance au niveau des services communaux - Mesurer régulièrement la consommation d'eau au niveau des services communaux et de la population d'Echallens, établir des indicateurs et les publier - Communiquer à la population, via le nouveau site de la commune et sur www.echallens21.ch, l'état des lieux à ce jour au niveau de la gestion communale et des actions futures qui seront retenues et le livre des "recettes"
Calendrier	2009
Finance / Budget	<ul style="list-style-type: none"> - La première phase n'est pas très pas onéreuse - Les coûts des améliorations sur les équipements existants sont à évaluer en temps voulu
Acteurs / Partenaires	Service technique + Municipalité
Avantages	<ul style="list-style-type: none"> - Créer les conditions-cadres visant à inscrire ce domaine d'activité dans une perspective de développement durable - Economiques Montrer l'action communale en faveur du développement durable
Inconvénients	- A priori aucun
Exemple concret	
Remarques / Liens	http://www.sdesr.ch/ http://www.svgw.ch/francais/pagesnav/AK.htm http://www.ademe.fr/bretagne/actions_phares/energie_maitrise/conseils_eau.asp

Titre	Gestion du réseau communal d'alimentation en eau
Action No	CE 8
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> - Utiliser au niveau des infrastructures souterraines des matériaux répondant à des critères "Développement durable" - Assurer une qualité de l'eau selon les normes en vigueur - Réduire les fuites d'eau par un contrôle régulier de la qualité des infrastructures - Communiquer les critères environnementaux retenus par l'administration dans la gestion du réseau d'eau
Constats	<ul style="list-style-type: none"> - L'eau est indispensable à la santé et au bien-être des personnes. Elle doit être protégée contre le gaspillage et la pollution - Les conduites mises en place depuis de nombreuses années par la commune reposent sur des tuyaux en fonte ductile revêtus à l'intérieur et à l'extérieur en polyuréthane lisse et insensible à la corrosion. Le matériau utilisé pour le remblayage des fouilles est généralement, pour une bonne partie, du sable de verre, sable provenant du recyclage des bouteilles en verre - La qualité de l'eau est mesurée régulièrement par l'AIAE - Le service technique communal dispose de différents instruments visant à détecter des fuites éventuelles sur l'ensemble du réseau
Actions proposées	<ul style="list-style-type: none"> - Décrire les critères "Développement durable" des matériaux à utiliser au niveau des infrastructures souterraines - Etablir des indicateurs sur le contrôle de qualité de l'eau et sur le taux de perte sur le réseau et décrire les améliorations possibles - Communiquer à la population, via le nouveau site de la commune et sur www.echallens21.ch, l'état des lieux à ce jour au niveau de la gestion communale du réseau d'eau potable et des actions futures qui seront retenues
Calendrier	1 ^{er} semestre 2009
Finance / Budget	Dans une première phase, les actions envisagées devraient être peu onéreuses
Acteurs / Partenaires	Service technique + Municipalité
Avantages	<ul style="list-style-type: none"> • Créer les conditions-cadres visant à inscrire ce domaine d'activité dans une perspective de développement durable • Montrer l'action communale en faveur du développement durable
Inconvénients	<ul style="list-style-type: none"> • A priori aucun
Exemple concret	
Remarques / Liens	http://www.sdesr.ch/frame1.htm http://www.svgw.ch/francais/pagesnav/AK.htm



Titre	Sensibilisation des collaborateurs au développement durable
Action No	CE 9
Objectif	<ul style="list-style-type: none">• Connaître le degré de sensibilisation des employés communaux sur les questions de développement durable (DD) et leur motivation à prendre part à certaines actions• Connaître la motivation du personnel communal à adopter des comportements en adéquation avec le DD• Recueillir des propositions de changements dans la pratique quotidienne des employés communaux• Etablir un catalogue des améliorations
Constat	<p>L'administration communale a-t-elle pris des mesures pour fonctionner dans un esprit de DD ? (par ex. le remplacement des outils de travail est-il effectué en tenant compte de critères écologiques ?)</p> <p>Le personnel communal est-il sensibilisé et impliqué dans des réflexions liées au DD ?</p>
Actions proposées	<ol style="list-style-type: none">1. Elaborer un questionnaire d'évaluation à l'attention du personnel communal2. Diffuser le questionnaire à l'ensemble du personnel communal3. Récueillir les questionnaires de façon anonymes (seul le nom du groupe de service serait demandé) et en faire une synthèse4. Communiquer la synthèse aux personnes questionnées5. Transmettre la synthèse des questionnaires à la Municipalité6. Elaborer des propositions à la Municipalité
Calendrier	2ème trimestre 2009
Finance / Budget	2 à 3 heures de collaboration avec le chef de l'administration Une cinquantaine de questionnaires Quelques minutes pour chaque employé
Acteurs / Partenaires	La Municipalité, le chef de l'administration, les collaborateurs
Avantages	Bilan
Inconvénients	Redondance avec des projets ou des actions déjà entreprises
Exemple concret	
Remarques / Liens	Un travail en collaboration avec le chef de l'administration est souhaitable

	Fiche d'action	Commune exemplaire
---	-----------------------	---------------------------

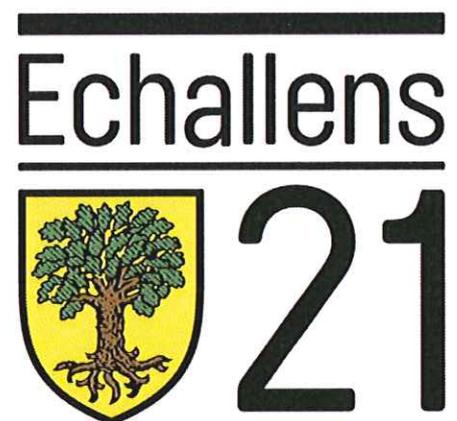
Titre	Gestion des parcs et promenades : communication à la population
Action No	CE 10
Objectif	Communiquer aux citoyens les méthodes exemplaires de gestion des parcs et promenades d'Echallens de façon à ménager l'environnement.
Constat	<p>Les citoyens prennent souvent en exemple le travail des professionnels pour entretenir ou aménager leur jardin.</p> <p>Les citoyens sont parfois étonnés de certaines mesures d'entretien, souvent car ils n'en connaissent pas les principes et objectifs. Une bonne communication pallie à ce problème.</p>
Actions proposées	Le service des parcs et promenades (SP&P) s'engage dans son travail à respecter l'environnement selon les principes de « l'entretien différencié » et à assurer sur le long terme le maintien d'espaces verts dans la commune. Un chapitre « gestion des parcs et promenades » sur le site www.echallens21.ch et/ou www.echallens.ch , informera la population des mesures d'aménagement et d'entretien du SP&P.
Calendrier	2009
Finance / Budget	Gérer le site Echallens 21
Acteurs / Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Responsable pour la maintenance du site web - Dominique Mivelaz, chef du SP&P, pour les communications en matière de gestion des parcs et promenades
Avantages	<ul style="list-style-type: none"> - Meilleure compréhension de la gestion des P&P par les citoyens. - Pour la population : exemples concrets d'entretien différencié et respectueux de l'environnement. - Mise en valeur des efforts du SP&P en faveur de l'environnement.
Inconvénients	Travail de maintenance du site web
Exemple concret	Page web « Espaces verts et nature en ville » de la ville de Lausanne, pdf à télécharger sur l'information au public
Remarques / Liens	http://www.lausanne.ch/view.asp?DocId=22433 Pdf téléchargeable : http://www.lausanne.ch/DataDir/LinkedDocsObjDir/3453.pdf

	Fiche d'action	Commune exemplaire
--	-----------------------	---------------------------

Titre	Mise en place de prairies fleuries du pavillon du Château
Action No	CE 11
Objectif	Mettre en place une prairie fleurie devant le pavillon de l'école du Château, côté sud, et une sur le talus au sud de l'école des 3 Sapins, en bordure la route de Poliez-le-Grand, en lieu et place de gazons.
Constat	Les gazons en place coûtent en entretien (tonte) alors qu'ils ne sont nullement fréquentés par la population pour des activités de loisirs telles que jeux de plein air. Les prairies fleuries sont des milieux naturels de valeur pour la faune (oiseaux, insectes, etc.) mais aussi au niveau ornemental, dont l'aménagement à la place des gazons actuels apporterait une plus-value écologique et paysagère à ces deux sites.
Actions proposées	<ul style="list-style-type: none"> - Définition de l'emplacement exact des prairies fleuries par le service parc et promenade. - Mise en place des prairies fleuries par le SP&P (préparation préalable du sol par décapage du gazon, semis d'un mélange grainier type « prairie fleurie »). - Entretien spécial nécessaire durant la première année de mise en place (SP&P). - Dès la 2^{ème} année de mise en place, entretien annuel qui peut consister en une fauche automnale par exemple (SP&P). - Mise en place de petits panneaux d'information au public devant la prairie du pavillon du château(format A4).
Calendrier	Printemps 2009
Finance / Budget	Prix de la mise en place (aménagement + mélange grainier Fr. 0.80 /m ² environ)
Acteurs / Partenaires	SP&P, Monsieur Dominique Mivelaz – chef de service
Avantages	<ul style="list-style-type: none"> - Site : bonne visibilité (1^{er} site : sentier pédestre devant le pavillon et route qui va à St-Barthélemy ; 2^{ème} site : route qui va à Poliez-le-Grand). - Attrait ornemental. - Favorise la faune et la flore locale. - Une prairie fleurie ne nécessite ni herbicides, ni engrais, ni tonte répétée, ce qui est favorable à l'environnement et diminue le coût d'entretien du site par rapport à une pelouse.
Inconvénients	Coût pour la mise en place (aménagement par le SP&P + mélange grainier 0.80Fr /m ² environ)
Exemple concret	Page web « Espaces verts et nature en ville » de la ville de Lausanne, pdf « retrouver des prairies fleuries en ville »
Remarques / Liens	http://www.lausanne.ch/view.asp?DocId=22433 Pdf téléchargeable : http://www.lausanne.ch/DataDir/LinkedDocsObjDir/3443.pdf

	Fiche d'action	Commune exemplaire
---	----------------	--------------------

Titre	Abandon définitif des herbicides sur les routes, chemins, places et leurs abords
Action No	CE 12
Objectif	Renoncer totalement à l'utilisation d'herbicides sur les routes, chemins, places et leurs abords lors de l'entretien.
Constat	L'utilisation des herbicides sur les routes, chemins, places et leurs abords, est proscrite par la Loi (risques d'écoulements directs dans les canalisations). Cette Loi doit être aujourd'hui strictement respectée.
Action proposée	Seuls des moyens mécaniques (balayeuse – désherbeuse thermique) seront utilisés pour l'élimination des « mauvaises herbes ».
Calendrier	2009 - 2010
Finance / Budget	- Eventuellement achat d'une désherbeuse thermique (compter entre 3000 et 6000 Fr. selon fournisseur)
Acteurs / Partenaires	SP&P / Commune de par son soutien à l'application de la loi.
Avantages	<ul style="list-style-type: none"> - Coût réduit grâce à la diminution des herbicides. - Environnemental : diminution des herbicides.
Inconvénients	<ul style="list-style-type: none"> - Nécessité de plus de main d'œuvre avec entretien mécanique. - Nécessite l'acceptation par les concitoyens de la présence possible de plantes adventices entre les entretiens. Une bonne communication a tendance à très vite pallier à ce problème.
Exemple concret	Page web « Espaces verts et nature en ville » de la ville de Lausanne, pdf « renoncer à l'usage d'herbicide et se réconcilier avec les mauvaises herbes ».
Remarques / Liens	http://www.lausanne.ch/view.asp?DocId=22433 Pdf téléchargeable : http://www.lausanne.ch/DataDir/LinkedDocsObjDir/3446.pdf



Fiches d'actions

Communication et sensibilisation

	Fiche d'action	Communication et sensibilisation
---	-----------------------	---

Titre	Stand pour Échallens 21
Action n° CS-1	
Objectif	Disposer d'un stand et de ses accessoires
Constat	<p>La présence d'Échallens 21 lors de manifestations publiques est utile, pour présenter l'agenda 21 de la commune en général ou des projets et thèmes spécifiques.</p> <p>Lors de la fête de la courge 2008, la location d'un stand a révélé quelques problèmes: difficultés liées au transport, inadéquation du matériel (trop lourd), présence de logos d'une autre organisation (Producteurs suisses de lait).</p> <p>Comme la location d'un stand, même peu adapté, finirait par coûter autant que l'achat ou la construction d'un équipement personnalisé, autant ne pas attendre.</p>
Action proposée	<p>Il semble donc judicieux d'acquérir ou de faire construire un stand réunissant les accessoires suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comptoir ou table pour disposer des documents, boissons, etc. • Quelques bancs ou chaises. • Protection contre les intempéries (parasol, toile, supports...).
Calendrier	Selon possibilités.
Finance / Budget	<ul style="list-style-type: none"> • Coût du matériel et éventuellement de la main-d'œuvre pour la construction. • Location éventuelle d'un emplacement pour le stockage. • Entretien et maintenance.
Acteurs / Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Service de voirie, administration communale.
Avantages	<ul style="list-style-type: none"> • Image cohérente d'Échallens 21. • Facilitation des activités vis-à-vis du public.
Inconvénients	<ul style="list-style-type: none"> • Avec un stand "définitif", il peut être plus difficile de s'adapter à certaines configurations (emplacement, décor, etc.).
Exemple concret	-
Remarques / Liens	<ul style="list-style-type: none"> • Il est possible soit de faire construire un stand sur mesure, soit d'adapter un meuble existant, soit d'acheter du mobilier standard. • Pour l'abri contre les intempéries, une "tente de jardin" peut suffire. Peut-être faudrait-il la personnaliser avec le logo (sérigraphie).

Titre	Fêtes de quartier à Echallens
Action n° CS-2	
Objectif	Faciliter l'organisation de fêtes de quartier dans le Bourg
Constat	<p>Apparemment, le bon déroulement de certaines fêtes de quartier doit beaucoup au fait qu'elles puissent - ou non - être organisées à l'abri des intempéries. Par exemple, le concours de pétanque du Marais, en plein air, a dû être annulé deux ans de suite à cause de la pluie, alors que la fête de Noël de la Raisse, sous une cantine, a lieu dans tous les cas. Le Hameau de la Fontaine dispose d'une place couverte qui encourage l'organisation de fêtes.</p> <p>Pourtant, en raison du coût, des difficultés de transport et du montage/démontage, la location d'une cantine de plusieurs dizaines de places ainsi que de tables et bancs en quantité suffisante peut être dissuasive. La tentation est grande de se rabattre sur du matériel de faible qualité, avec les risques que cela comporte.</p>
Action proposée	L'idée est que la commune loue un équipement de qualité à un prix de faveur pour les fêtes <u>publiques</u> (non commerciales, apolitiques) organisées à l'échelle d'un ou plusieurs quartier/s challenois, y compris certaines prestations (tout ou partie du montage/démontage par du personnel communal, démarches pour l'obtention de patentes...).
Calendrier	Cette prestation peut être proposée sitôt que le matériel aura été acquis ou sera disponible.
Finance / Budget	<ul style="list-style-type: none"> • Coût de la cantine ainsi que des tables et bancs, si la commune ne les possède pas encore. • Assurance RC. • Frais de logistique et d'administration. • Subvention éventuelle aux frais de manutention et de montage/démontage (différence entre le prix facturé et le coût du temps de travail).
Acteurs / Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Service de voirie, administration communale.
Avantages	<ul style="list-style-type: none"> • Facilitation de l'organisation d'activités de quartier. • Renforcement des liens entre les habitant-e-s. • Promotion d'activités à but idéal, social ou sportif. • Développement du bénévolat.
Inconvénients	<ul style="list-style-type: none"> • Concurrence éventuelle à des entreprises du secteur privé. • Risque de multiplier les activités bruyantes pour le voisinage¹. • Quand il fait froid, gaspillage d'énergie pour le chauffage².
Exemple concret	<ul style="list-style-type: none"> • Voir ci-dessus ("justification/constat").
Remarques / Liens	<p>¹ Lors d'une location, il faudrait rappeler les prescriptions légales et règles de bon voisinage (horaires, niveau sonore, information préalable, etc.). Vu l'implication de la commune, le respect de la réglementation doit être la condition pour qu'un quartier puisse continuer à bénéficier des prestations.</p> <p>² La commune devrait dissuader l'utilisation de moyens de chauffage ("parasols chauffants", brûleurs à gaz, souffleries à gaz ou à mazout, etc.) dans une telle cantine et en plein air, a fortiori ne fournir aucun de ces moyens. Un tel gaspillage irait à l'encontre des objectifs de développement durable. Une alternative pourrait être un poêle à bois mobile à installer dans la cantine, adaptée à cette fin (passage pour tuyau-cheminée).</p>